



---

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 10 DECEMBRE 2018, A CHANDOLIN**

---

### **Préambule**

L'Assemblée primaire est tenue à la salle de polyvalente de Chandolin, sous la Présidence de M. David Melly, qui ouvre l'Assemblée à 19h00 en adressant des paroles de bienvenue à l'assistance, rassemblant 61 personnes, membres du Conseil municipal inclus.

---

### ***1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs***

Le Président excuse tout d'abord, Mme Christiane Favre, Conseillère municipale, souffrante et qui ne peut être présente.

Il salue en particulier Messieurs les parlementaires cantonaux, ainsi que plusieurs anciens élus de la Commune.

Afin de vérifier les délibérations, le Président propose de nommer deux scrutateurs, à savoir :

- M. Barmaz Jean-François
- M. Charles-Henri Tschus

Proposition acceptée par l'assemblée et par les deux personnes concernées.

L'ordre du jour est présenté et ne suscite aucune remarque ou d'opposition de la part de l'assemblée. Il est donc considéré comme accepté :

### ***Ordre du jour***

1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs.
2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 11 juin 2018.
3. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire Extraordinaire du 17 septembre 2018.
4. Message du Président.
5. Présentation de la planification financière 2019-2023.
6. Présentation et adoption du budget 2019.
7. Règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique : approbation.
8. Divers.

**2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 11 juin 2018.**

Mme Sophie Zufferey, Secrétaire communale, donne lecture d'un condensé des principales décisions prises, au terme de laquelle le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 11 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

---

**3. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire Extraordinaire du 17 septembre 2018.**

Mme Sophie Zufferey, Secrétaire communale, donne lecture d'un condensé des principales décisions prises, au terme de laquelle le procès-verbal de l'Assemblée primaire extraordinaire du 17 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

---

**4. Message du Président.**

Le Président revient sur les événements de l'année en cours et notamment sur les éléments suivants :

*Introduction de la taxe au sac*

Le volume de déchets est en baisse ce qui est très positif. Le Président rappelle toutefois que si le tri des déchets n'est pas respecté, certains services de ramassage actuellement en libre accès, comme le PET et les déchets verts, devront être modifiés et payants.

La problématique des déchets organiques est analysée au niveau du Valais central, les solutions proposées jusqu'à présent sont relativement onéreuses. La Commune reste dans l'attente de propositions provenant de l'usine de traitement régional.

Il est rappelé qu'une personne déposant un sac non taxé dans un conteneur est passible d'une amende de Frs. 200.-.

Le service technique continue d'analyser les besoins pour améliorer, dans la mesure du possible, la gestion du ramassage des déchets.

*Aménagement du territoire*

L'assemblée est informée que tous les propriétaires recevront prochainement un formulaire, ainsi qu'une directive simple expliquant comment le remplir.

Il s'agit de récolter un maximum de données, sur la surface construite, l'équipement existant, le nombre de véhicules stationnés et l'intensité de l'utilisation du logement. Ces informations seront utiles pour justifier les futures décisions en matière d'aménagement du territoire et surtout pour essayer de diminuer les conséquences désastreuses de la LAT.

Le Président invite tous les propriétaires, y compris ceux des résidences secondaires, de bien remplir ce formulaire.

*Tourisme et mobilité*

Le Président explique que le nouvel horaire de Car Postal comprend deux paires de courses supplémentaires sur les lignes du Val d'Anniviers. Cette offre supplémentaire est un parfait complément aux itinéraires de mobilités douces et réseau de bisses en cours d'amélioration.

*Intempéries*

2018 a été marqué par deux épisodes exceptionnels liés aux intempéries. En janvier des chutes de neiges importantes et des rafales de vent ont provoqué un danger d'avalanches de degré 5. Plusieurs routes ont été fermées, dont l'accès à la station de Zinal et quelques maisons ont dû être évacuées.

## Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 10 décembre 2018

Le 2 et 3 juillet, un énorme orage a déversé environ 90mm de pluie sur le fond du vallon de Zinal provoquant une crue rare de la Navizence et d'énormes dégâts dont la destruction du terrain de football de Mission.

Le Président signale que ces deux évènements n'ont provoqué fort heureusement aucun blessé. Cet état de fait démontre la qualité du travail effectué par l'état-major de sécurité, par tous les intervenants et aussi par toutes les personnes qui ont mis en place depuis longtemps, des procédures de contrôles et d'évacuation, des plans de zones, ainsi que des ouvrages de protection qui font que nos villages, sont des endroits sécurisés. L'assemblée félicite et remercie ces personnes par des applaudissements.

### 5. Présentation de la planification financière 2019-2023.

La planification financière, qui comprend les années 2018 à 2023 afin d'y intégrer toutes les conséquences de la crue de juillet dernier, est présentée de manière succincte avec les informations suivantes :

Les investissements nécessaires pour le rétablissement des dégâts liés à la crue de la Navizence sont indiqués de manière séparée. Les montants estimés pour la sécurisation de la rivière ont évolué et ils devront encore être précisés après l'analyse en cours du Canton et de la Confédération.

Le Conseil municipal a décidé d'aller de l'avant avec un projet de reconstruction du terrain de football à Vissoie. Cette infrastructure sera combinée avec la rénovation de la patinoire. Le budget 2019 prévoit Frs. 400'000.- de dépense nette dans le but de réaliser les études et les recherches de fond, ceci avant de proposer un avant-projet et une décision d'investissement lors d'une prochaine Assemblée primaire.

Les surcoûts liés à la crue sont estimés pour un montant maximum de 40 millions à la charge de la Commune.

Environ un million sera comptabilisé en 2018, un autre million sera lié au compte des eaux usées et dans le cadre du budget 2019, un millions est prévu pour continuer les études et les travaux urgents de reconstruction.

Les autres travaux liés à la crue devront faire l'objet d'un financement spécial ou d'une décision de l'Assemblée primaire, faute de quoi, ils ne seront pas réalisés en totalité.

Les discussions sont en cours avec le canton pour obtenir des subventionnements complémentaires et le conseil d'état est déjà informé que notre commune devra bénéficier du fond spécial lié aux intempéries.

Dans l'attente des décisions de financement le conseil présente une planification ambitieuse dans le but de rétablir les infrastructures touchées.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</b>						
<b><u>Résultat avant amortissements comptables</u></b>						
Charges financières	28'646'300	29'661'600	30'000'000	30'000'000	30'000'000	30'000'000
Revenus financiers	31'262'000	32'320'400	32'500'000	32'500'000	32'500'000	32'500'000
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>2'615'700</b>	<b>2'658'800</b>	<b>2'500'000</b>	<b>2'500'000</b>	<b>2'500'000</b>	<b>2'500'000</b>

**Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 10 décembre 2018**

<b>Investissements et amortissements</b>						
Investissements au 31 décembre N-1	39'665'000	42'467'000	45'780'000	48'177'000	46'887'000	45'681'000
Investissements de l'année	7'821'000	8'400'000	7'750'000	3'920'000	3'870'000	3'670'000
Investissements à amortir	47'486'000	50'867'000	53'530'000	52'097'000	50'757'000	49'351'000
Amortissements de 10%	4'749'000	5'087'000	5'353'000	5'210'000	5'076'000	4'935'000
Amortissements complémentaire	270'000					
Investissements au 31 décembre de l'année	42'467'000	45'780'000	48'177'000	46'887'000	45'681'000	44'416'000
<b>Résultat après amortissements comptables</b>						
Marge d'autofinancement	2'615'700	2'658'800	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000
Amortissements ordinaires	4'749'000	5'087'000	5'353'000	5'210'000	5'076'000	4'935'000
Amortissements complémentaires	270'000	0	0	0	0	0
<b>Excédent / Insuffisance (-) de revenus</b>	<b>-2'403'300</b>	<b>-2'428'200</b>	<b>-2'853'000</b>	<b>-2'710'000</b>	<b>-2'576'000</b>	<b>-2'435'000</b>
<b>FINANCEMENT</b>						
Marge d'autofinancement	2'615'700	2'658'800	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000
Investissements nets	7'870'000	8'400'000	7'750'000	3'920'000	3'870'000	3'670'000
<b>Excédent / Insuffisance (-) de financement</b>	<b>-5'254'300</b>	<b>-5'741'200</b>	<b>-5'250'000</b>	<b>-1'420'000</b>	<b>-1'370'000</b>	<b>-1'170'000</b>
<b>FORTUNE / DECOUVERT</b>						
Fortune au 31 décembre N-1	35'681'300	33'278'000	30'849'800	27'996'800	25'286'800	22'710'800
Excédent de revenus (+) / charges (-)	-2'403'300	-2'428'200	-2'853'000	-2'710'000	-2'576'000	-2'435'000
<b>Fortune nette</b>	<b>33'278'000</b>	<b>30'849'800</b>	<b>27'996'800</b>	<b>25'286'800</b>	<b>22'710'800</b>	<b>20'275'800</b>

La présentation de la planification financière ne fait l'objet d'aucune remarque de la part des citoyennes et citoyens.

## 6. Présentation et adoption du budget 2019.

Mme Danièle Zufferey informe l'assemblée des décisions fiscales 2019 suivantes :

Le coefficient	1.25
L'indexation	140.00
Le montant de l'impôt personnel	20.00
Le montant de la taxe sur les chiens	150.00

Ces éléments restent inchangés par rapport à l'année 2018.

Mme Danièle Zufferey présente le budget 2019, avec l'intégration des charges et des revenus par nature, conforme à l'ordonnance sur la gestion financière des communes et apporte des compléments d'information au fur et à mesure de la présentation. Les principaux résultats sont les suivants :

Aperçu du compte administratif		Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	28'461'089.62	28'646'300.00	29'661'600.00
Revenus financiers	+ fr.	32'421'314.15	31'262'000.00	32'320'400.00
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>= fr.</b>	<b>3'960'224.53</b>	<b>2'615'700.00</b>	<b>2'658'800.00</b>

## Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 10 décembre 2018

Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement	+ fr.	3'960'224.53	2'615'700.00	2'658'800.00
Amortissements ordinaires	- fr.	4'407'409.66	4'882'000.00	5'087'000.00
Amortissements complémentaires	- fr.		144'000.00	
<b>Excédent de revenus</b>				
<b>Excédent de charges</b>	= fr.	<b>447'185.13</b>	<b>2'410'300.00</b>	<b>2'428'200.00</b>
Compte des investissements				
Dépenses	+ fr.	11'479'217.71	13'930'000.00	21'855'000.00
Recettes	- fr.	4'129'808.05	4'370'000.00	13'455'000.00
<b>Investissements nets</b>	= fr.	<b>7'349'409.66</b>	<b>9'560'000.00</b>	<b>8'400'000.00</b>
Financement				
Marge d'autofinancement	+ fr.	3'960'224.53	2'615'700.00	2'658'800.00
Investissements nets	- fr.	7'349'409.66	9'560'000.00	8'400'000.00
<b>Insuffisance de financement</b>	= fr.	<b>3'389'185.13</b>	<b>6'944'300.00</b>	<b>5'741'200.00</b>

*Résultat après amortissements comptables = Insuffisance de revenus de Frs. 2'428'200.-*  
Ce résultat s'explique notamment par des provisions fiscales prudentes.

*Insuffisance de financement = Frs. 5'741'200.-*

La Commune n'a pas eu besoin d'emprunter ces dernières années. Par contre, en 2019 elle devra emprunter à long terme notamment pour subvenir aux coûts liés à la construction du centre médical, du centre de bien-être à St-Luc et des dépassements budgétaires liés aux crues de cette année.

*Compte de fonctionnement*

La vente d'énergie redevient bénéficiaire pour la Commune qui prévoit tout de même des provisions fiscales prudentes.

*Sécurité publique*

L'aménagement du local des pompiers au Centre technique multifonctionnel s'est terminé en 2017 et le budget 2019 de ce dicastère est ramené à Frs. 503'000.-.

*Enseignement et formation*

La parole est donnée à M. Vincent Theytaz, en charge de ce dicastère, qui fait part à l'assemblée de l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) du 7 décembre 2017, concernant la participation des parents aux frais scolaires, précisant ainsi comment la gratuité de l'enseignement de base, inscrite à l'art. 19 de la Constitution fédérale, devait être interprétée. Cette gratuité s'étend à tous les moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire.

Le Département de l'économie et de la formation a mis sur pied un groupe de travail chargé d'analyser l'arrêt du TF. Un rapport a été rendu à fin juin 2018, d'où ressortent les remarques suivantes :

- Les moyens d'enseignement (ouvrages scolaires) et les activités obligatoires (AC&M, cours de piscine, activités culturelles et sportives, ect.) ne devraient pas être facturés aux parents.
- Le matériel de base de l'élève (feuilles, cahiers, classeurs, crayons...) devrait être pris en charge par les communes. Le matériel personnel de l'élève (sac d'école, habits de sport...) demeure à la charge des parents.

## Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 10 décembre 2018

- Les activités non obligatoires hors grille scolaire (promenades d'automne et de fin d'année...) ne sont pas touchées par l'arrêt. Une participation financière raisonnable peut toujours être demandée aux parents.

L'arrêt du TF requiert un examen approfondi, un dialogue à entreprendre avec les communes valaisannes et des adaptations nécessitant l'aval du Grand Conseil. La fédération des communes valaisannes sera donc associée aux prochaines démarches à entreprendre.

L'assemblée est informée qu'aucun changement de pratique notable ne sera apporté pour cette année scolaire et la mise en application de l'arrêt du TF interviendra à la prochaine rentrée scolaire avec des mesures encore à définir.

M. Vincent Theytaz rappelle les actions communales faites en faveur de l'enseignement et de la formation, relevant le fait que certaines communes n'y participent pas, notamment :

- Camps multisports (9CO), montagne (10CO) et visites culturelles (11CO) : 59 élèves, 83 % à charge de la Commune (Frs. 21'600.-).
- Camp de ski (Primaire) : 174 élèves, 68% à la charge de la Commune (Frs. 10'800.-).
- Programme de prévention (sur les addictions, etc...) : Frs. 4'000.- à charge de la Commune.
- Activités culturelles et promenade d'école : Frs. 10'000.- à charge de la Commune.
- Repas scolaires : Frs. 160'000.- à charge de la Commune.
- Aide à la famille (Frs. 500.-/enfant jusqu'à 25 ans s'il est en formation) : Frs. 270'000.- à charge de la Commune.
- Magic Pass (abonnement gratuit jusqu'à 15 ans et réduction jusqu'à 25 ans) : Frs. 75'000.- à charge de la Commune.
- Transport scolaire (y compris la gratuité à l'intérieur d'Anniviers) : Frs. 200'000.- à charge de la Commune.

Toutes ces actions représentent un montant total de Frs. 751'000.- payé par la Commune. Ce montant n'inclut pas les gratuités accordées sur certaines infrastructures communales (patinoire, terrain de football, pumtrack, piste de ski de fonds, etc...).

### *Systeme « Live status »*

M. Vincent Theytaz donne quelques explications sur le nouveau système « Live status » mis en place par Anniviers Tourisme (AT) et en profite pour remercier M. Michaël Moret, Directeur d'AT, de sa présence à cette assemblée.

Ce système a pour but de renseigner en temps réel les personnes sur « l'état » des infrastructures avant qu'elles s'y rendent. Ainsi, il sera possible de savoir si par exemple la patinoire de tel ou tel village est ouverte et à quel moment la glace a été refaite.

Les activités et infrastructures suivantes en bénéficieront :

- Chemins pédestres hivernaux
- Cascades de glace
- Chemins raquettes
- Ski de fond
- Rando Parc Anniviers
- Patinoires
- Piscine
- Pistes de luge

Ce système sera en 1<sup>ère</sup> page du site internet d'Anniviers Tourisme SA avec une information complète dès le 21 décembre 2018.

### *Santé*

Mme Danièle Zufferey explique que la construction du Centre médical sera achevée en 2019 et la Commune procèdera à ce moment-là aux premiers amortissements.

*Economie publique*

Augmentation des revenus liés à la production de l'électricité.

*Finances et impôts*

Alimentation de la provision pour pertes sur personnes morales et diminution des intérêts passifs. Ces éléments sont fortement influencés par la conjoncture actuelle.

*Compte des investissements*

Des travaux importants ont été réalisés en 2018 et la Commune va continuer ces investissements notamment suite aux crues de cette année.

*Centre médical Vissoie*

La parole est donnée à M. David Zufferey, en charge du dicastère des constructions. Il explique à l'assemblée que pour la fin 2018, la mise hors d'eau, la maçonnerie et une partie du remblayage seront terminés. La remise des locaux est prévue à la fin du mois de juin 2019.

*Travaux relatifs au trottoir à Vissoie*

M. David Zufferey informe l'assemblée que la route sera remise en bi-circulation pour la fin de cette année et les travaux se termineront en 2019.

*Torrents*

M. David Zufferey donne quelques informations sur les chantiers effectués sur divers torrents :

- Pétérey : la fin des travaux est prévue en 2019. Une passerelle sera mise en place. Coût des travaux Frs. 1'100'000.- (Frs. 800'000.- de subventions).
- Prapanne : les travaux sont prévus sur 3 ans. Le coût de la 1<sup>ère</sup> étape s'élève à Frs. 170'000.- (Frs. 110'000.- de subventions).
- Lagec : coût des travaux Frs. 150'000.- (Frs. 75'000.- de subventions).

*Avalanches*

M. David Zufferey donne quelques informations sur les chantiers relatifs aux digues :

- Digue Tsougdières : des dégâts ont été constatés suite aux derniers hivers rigoureux. Pour garantir sa fonction, il est important d'entreprendre des travaux de remise en état, dont le coût s'élève à Frs. 300'000.- (Frs. 250'000.- de subventions).
- Filets pare-pierres à Tsampétros : Frs. 500'000.- (Frs. 450'000.- de subventions).

*Centre scolaire, Rénovation sismique*

La parole est donnée à M. Marc-Antoine Genoud, en charge des bâtiments, qui explique qu'une première partie des travaux a été réalisée cet été et que les travaux se poursuivront en 2019. Des murs en briques ont été remplacés par des murs en béton armé. Frs. 500'000.- seront à la charge de la Commune (coût total Frs. 700'000.-).

*Trafic*

M. Marc-Antoine Genoud, en charge du dicastère des routes, donne quelques chiffres :

- Participation aux constructions des routes cantonales : Frs. 700'000.-.

Des clés de répartition sont établies selon les tronçons de routes et les communes concernés.

Par exemple, pour le premier lacet Vissoie – St-Luc :

- 70% Canton du Valais
- 30% Communes, puis deuxième répartition
  - 56.84% Anniviers
  - 38.01% Sierre
  - 5.15% Chippis

- Participation à l'entretien des routes cantonales : Frs. 850'000.-  
La répartition entre les communes dépend de la population, des immatriculations de véhicules, des nuitées et des kilomètres de routes
- Entretien des routes communales : Frs. 250'000.- (entretien des murs, fauchages, pose de glissières, etc...).
- Goudronnage et signalisation : Frs. 350'000.-

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à mains levées. Le budget 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance, ainsi que Mesdames Danièle Zufferey et Nadège Melly pour leur travail dans le cadre de l'élaboration de ce budget.

---

## **7. Règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique : approbation.**

### Préambule

Il s'agit là du projet de fusion entre Sierre-Energie SA et Energie Sion région.

A ce jour, la distribution d'électricité sur le territoire communal d'Anniviers est régit par les 6 règlements des anciennes communes, donnant mandat à Sierre-énergie SA.

Le Conseil municipal propose à l'assemblée d'adopter un nouveau règlement dans le respect de la loi sur les communes et de la loi sur l'approvisionnement en électricité.

Ce règlement stipule que la Commune constitue, avec les autres municipalités, une nouvelle Société anonyme, dont le but sera d'approvisionner en électricité son territoire. Cette nouvelle société est créée par les apports des 2 sociétés existantes.

Le fonctionnement entre la société et la Commune sera le même qu'actuellement. Des conventions sont prévues afin de garantir une représentation équilibrée au Conseil d'administration.

Par conséquent, les six anciens règlements sont abrogés.

### Nouvelle société projetée

Le Président présente le nouveau règlement qui permettra la création d'une nouvelle société regroupant Sierre -Energies SA et Energies Sion Région SA. Cette nouvelle société assurera les mêmes services et garantira la distribution d'électricité sur le territoire de la Commune. Anniviers possédera 3,61% des actions et le nombre d'emplois dans la région sierroise sera augmenté. Les revenus financiers pour la Commune restent identiques.

La commission énergie de la Commune a analysé ce projet et après avoir obtenu des réponses et notamment des garanties sur le respect et la collaboration de la nouvelle société envers les PME locales, cette commission, comme le Conseil municipal, propose de valider le nouveau règlement suivant :

Vu :

- les art. 6 al. 1 let. m), 17 al. I let. a), 17 al. I let. g), 17 al. I let i), 3l et 115 de la loi sur les communes du 5 février 2004;

arrête

### *Art. 1 Buts et capital-actions*

La Commune d'Anniviers et les communes intéressées constituent une société anonyme de droit suisse au sens des art. 620 ss et 762 du Code des Obligations dont le capital-actions est de 90'000'000 francs suisses. Les buts de la société sont les suivants :



## Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 10 décembre 2018

- a) l'approvisionnement et la distribution de l'énergie électrique sur le territoire des communes actionnaires;
- b) la construction et l'entretien des réseaux d'approvisionnement et de distribution ; c) la participation à des sociétés de production et de distribution d'énergie ou à d'autres sociétés actives dans le domaine des services énergétiques ;
- d) la participation à toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou commerciales en rapport direct ou indirect avec ses buts '
- e) la gestion de sociétés d'intérêt régional ;
- f) l'exécution de tâches déléguées par une ou plusieurs communes-actionnaires.

### *Art.2 Apports*

La Commune d'Anniviers participe à la souscription du capital-actions de la société par la libération d'apports en nature correspondant à toutes les actions nominatives de la société Sierre-Energie SA, Siesa dont elle est propriétaire. Les apports en nature sont effectués sur la base d'un contrat et font l'objet d'un rapport vérifié par un réviseur agréé.

### *Art.3 Fusion*

Après sa constitution, la société absorbera par voie de fusion les sociétés L'Energie de Sion-Région SA, ESR et Sierre-Energie SA Siesa, qui seront dissoutes et radiées du registre du commerce.

### *Art.4 Détention du capital-actions*

La Commune d'Anniviers détient 3'250 actions nominatives de la société d'une valeur nominale de CHF 1'000 chacune.

### *Art.5 Règlements et tarifs*

La société édicte les règlements concernant l'approvisionnement et la distribution de l'énergie électrique, et les tarifs qui s'y rapportent. Les règlements sont soumis et sont conformes aux dispositions impératives des législations fédérales et cantonales en la matière.

### *Art.6 Rapport de gestion et rapport de révision*

Chaque année, le conseil d'administration de la société met à disposition de l'Assemblée primaire de la Commune d'Anniviers, par l'intermédiaire de son Conseil communal, le rapport de gestion et le rapport de révision.

### *Art.7 Exécution*

Le Conseil communal de la Commune d'Anniviers exécute le présent règlement et reçoit tous pouvoirs à cette fin, notamment en vue de la constitution de la société et de la composition de ses organes, ainsi que de l'absorption par voie de fusion des sociétés L'Energie de Sion-Région SA, ESR et Sierre-Energie SA Siesa.

### *Art.8 Convention d'actionnaires*

La Commune d'Anniviers peut conclure avec d'autres communes-actionnaires de la société une convention d'actionnaires.

### *Art.9 Abrogation/modification*

Le règlement du 1<sup>er</sup> janvier 1994 approuvé par l'assemblée primaire de la Commune d'Ayer, le règlement du 2 décembre 1993 approuvé par l'assemblée primaire de la Commune de Chandolin, le règlement du 17 décembre 1993 approuvé par l'assemblée primaire de la Commune de St-Luc, le règlement du 1<sup>er</sup> décembre 1993 approuvé par l'assemblée primaire de la Commune de St-Jean, le règlement du 20 janvier 1994 approuvé par l'assemblée primaire de la Commune de Vissoie, ainsi que le règlement du 1<sup>er</sup> décembre 1993 approuvé par l'assemblée primaire de la Commune de Grimetz pour la fondation de la société Sierre-Energie SA, Siesa sont abrogés.

Le règlement communal du 27 avril 2009 relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'énergie électrique est modifié uniquement aux fins de refléter le changement des parties qu'il lie.

### *Art. 10 Entrée en vigueur*

Pour entrer en vigueur le présent règlement doit être adopté par l'Assemblée primaire de la

Commune d'Anniviers. Il doit être soumis à l'approbation du conseil d'Etat.  
Arrêté par le conseil municipal de la commune d'Anniviers en séance du 6 novembre 2018.

La parole est donnée à l'assemblée :

*Mme Nadine Zufferey*

Est-ce que se sont uniquement ces deux sociétés qui peuvent approvisionner les communes ?

*Le Président, M. David Melly*

La distribution de l'électricité reste un monopole de la compétence des communes, avec ce règlement, seule la nouvelle société pourra distribuer de l'électricité sur le territoire de la commune.

La libéralisation est réservée uniquement pour l'achat du KWH.

*M. David Melly*

M. Melly précise que tous les actifs de Sierre-énergie iront à la nouvelle société.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à mains levées. L'Assemblée primaire approuve à l'unanimité le règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique.

---

## 8. Divers

*Mme Christiane Crettaz*

Quelques glissières ont été posées à la route des Echertesses, mais est-il prévu d'en ajouter au vue de la dangerosité de cette route.

*M. David Melly*

Cela n'est pas prévu au budget 2019. Toutefois, il est pris bonne note de cette demande pour la planification des prochains budgets.

Il précise que la Commune essaie de sécuriser au maximum les routes communales, cependant le nombre de kilomètres du réseau routier est important.

*M. Jean-Jacques Haizmann*

Neuf stations ont le label « Family Destination ». Quand est-il d'Anniviers ?

*M. David Melly*

Les critères liés à l'obtention de ce label sont devenus très contraignants, avec notamment des infrastructures spécifiques à proposer sur toute la destination.

M. Moret, directeur d'AT confirme cet état de fait.

Il est proposé à AT de faire le point sur les critères manquants et d'analyser la plus-value que ce label pourrait apporter.

*M. Blaise Rostan*

Il estime que la taxe de Frs. 20.- / passage à la déchetterie est disproportionnée et d'ordre punitif.

Il demande au Conseil municipal d'étudier à nouveau la possibilité de gratuité ou tout au moins d'offrir 4 passages par année.

## Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 10 décembre 2018

*M. David Melly*

Le Président rappelle que la gestion de la déchetterie coûte à la Commune (entre Frs. 180'000.- et Frs. 200'000.- cette année) pour Frs. 14'000.- de rentrées suite à la vente de cartes de déchetterie.

M. Melly prend l'exemple de la Commune de Sierre dont l'accès à sa déchetterie n'est pas gratuit pour les domiciliés, mais compris dans la taxe de base.

Si la Commune d'Anniviers ne fait plus payer le pollueur, cela engendrera des recours de la part des propriétaires qui paie la taxe de base sans utiliser la déchetterie. Cet élément risque de débouter la Commune en cas de procédure en justice.

Le Conseil municipal prend note de la remarque et va étudier s'il y a lieu de changer le système en place en le remplaçant par un système au poids.

Le Président encourage la population à ramener ces déchets encombrants auprès des lieux de vente ou alors de se regrouper pour partager les frais de passage.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos la séance à 20h05 et remercie ses collègues du Conseil municipal pour leur engagement sans faille tout au long de l'année, ainsi que tous les collaboratrices et collaborateurs des différents services la Commune.

Un verre de l'amitié est servi par la Bourgeoisie de Chandolin.

Commune d'Anniviers

David Melly, Président

Sophie Zufferey, Secrétaire